

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PERIGUEUX
15 RUE 26EME REGIMENT D'INFANTER
24053 PERIGUEUX

CHASSEUR RAYMOND
83 RUE LA FAYETTE
75009 PARIS

Vos références

Numéro fiscal (C) : 02 21 220 677 090
Référence de l'avis : 22 24 4008810 53

Numéro de propriétaire : 019 C00011 P

Département d'imposition : 240
DORDOGNE

Commune d'imposition : 019
AZERAT


Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 24023

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :
SIP PERIGUEUX
15 RUE 26EME REGIMENT D'INFANTER
24053 PERIGUEUX
Tél : 05 53 03 36 42
- pour le montant de votre impôt :
SDIF DE DORDOGNE - PERIGUEUX
CELL FON DEP DEPARTEMENTALE-PERIG
15 RUE 26E REGIMENT D INFANTRIE
CS 61000
24053 PERIGUEUX CEDEX
Tél : 05 53 03 14 80

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

787,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2022, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBBNP2	PROPRIETAIRE	CHASSEUR RAYMOND ERNEST

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	41,01 %	%	2,99 %	0,18 %	14,50 %	0,172 %		
	Taux 2022	41,01 %	%	4,42 %	0,165 %	14,44 %	0,194 %		
	Adresse	186 RTE DU CROS							
	Base	1196		1196	1196	1196	1196		
	Cotisation	490		53	2	173	2	720	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2021	474		35	2	168	2			
Cotisation 2022	490		53	2	173	2	720		
Variation	+3,38 %	%	+51,43 %	0 %	+2,98 %	0 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	72,03 %	%	16,12 %	75,44 %	0,463 %	21,00 %	0,801 %	
	Taux 2022	72,03 %	%	16,23 %	75,44 %	0,399 %	20,30 %	0,772 %	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	30		30			38	30	
	Cotisation 2021	21		5			8		
	Cotisation 2022	22		5			8	0	35
	Variation	+4,76 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 8 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		32	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt		787	
Références administratives : 240 50 021 023 019 019 R U									

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfi.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Taxe d'habitation pour 2022

AVIS_TH_RG

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PERIGUEUX
15 RUE 26EME REGIMENT D'INFANTER
24053 PERIGUEUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 02 21 220 677 090
Référence de l'avis : 22 24 7023909 05


Département d'imposition : 240
DORDOGNE
Commune d'imposition : 019
AZERAT
Lieu d'imposition : 0320
186 RTE DU CROS

Numéro FIP : 240 30 14 9934756789
Numéro de rôle : 780
Date d'établissement : 21/10/2022
Date de mise en recouvrement : 31/10/2022

Identifiant service : 24023

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)
SIP PERIGUEUX
SAID PERIGUEUX
15 RUE 26E REGIMENT D INFANTERIE
CS 61000
24053 PERIGUEUX CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

CHASSEUR RAYMOND
83 RUE LA FAYETTE
75009 PARIS

Somme à payer

398,00 €

Date limite de paiement : 15/12/2022

Montant de votre taxe d'habitation **398,00 €**

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](#) en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/12/2022, sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401*.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis

OCCUPANT(S)

Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts - année
240301499347567893	CHASSEUR RAYMOND	S		

Taxe d'habitation 2022		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute		2392		2392	2392	2392
Valeur locative moyenne		2298		2614	2298	2298
A	• Général à la base					
B						
A	• Personne(s) à charge					
T	- Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %		
T	pour personne(s)					
E	- Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %		
M	pour personne(s)					
E	• Spécial à la base					
N						
T	• Spécial handicapé					
S						
Base nette d'imposition		2392		2392	2392	2392
Base nette après abattement dégressif						
Base nette après abattement 65%		2392		2392	2392	2392
Taux d'imposition 2022		13,47 %		2,48 %	0,104 %	0,179 %
Cotisation 2022		322		59	2	4
Cotisations lissées						
Dont majo rés. secondaires						
Taux d'imposition 2021		13,47 %		2,48 %	0,118 %	0,162 %
Rappel cotisation 2021						
Variation en valeur						
Variation en pourcentage						
LOCAUX TAXÉS : 4 RÉGIME S						
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Frais de gestion	+ 11
0190434383K	Garage		H	54	Montant de votre impôt	398
0190434384F	Remise		H	44		
0190434385B	Remise		H	44		
0190291211Z	Maison		H	2250		

MESSAGES

Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales (LPF), vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour la taxe d'habitation, la contribution à l'audiovisuel public, la taxe annuelle sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur votre taxe d'habitation sont communiquées aux organismes visés par l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à l'article L. 102 AE du LPF, un dispositif d'échanges avec les organismes mentionnés aux articles L. 411-2 et L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation destiné à assurer l'imposition de la taxe d'habitation a été mis en place par la DGFIP (pour toutes informations, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet précitée.) Seules les personnes habilitées au sein de la DGFIP et les organismes susmentionnés auront accès à vos données qui sont conservées un an.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.